

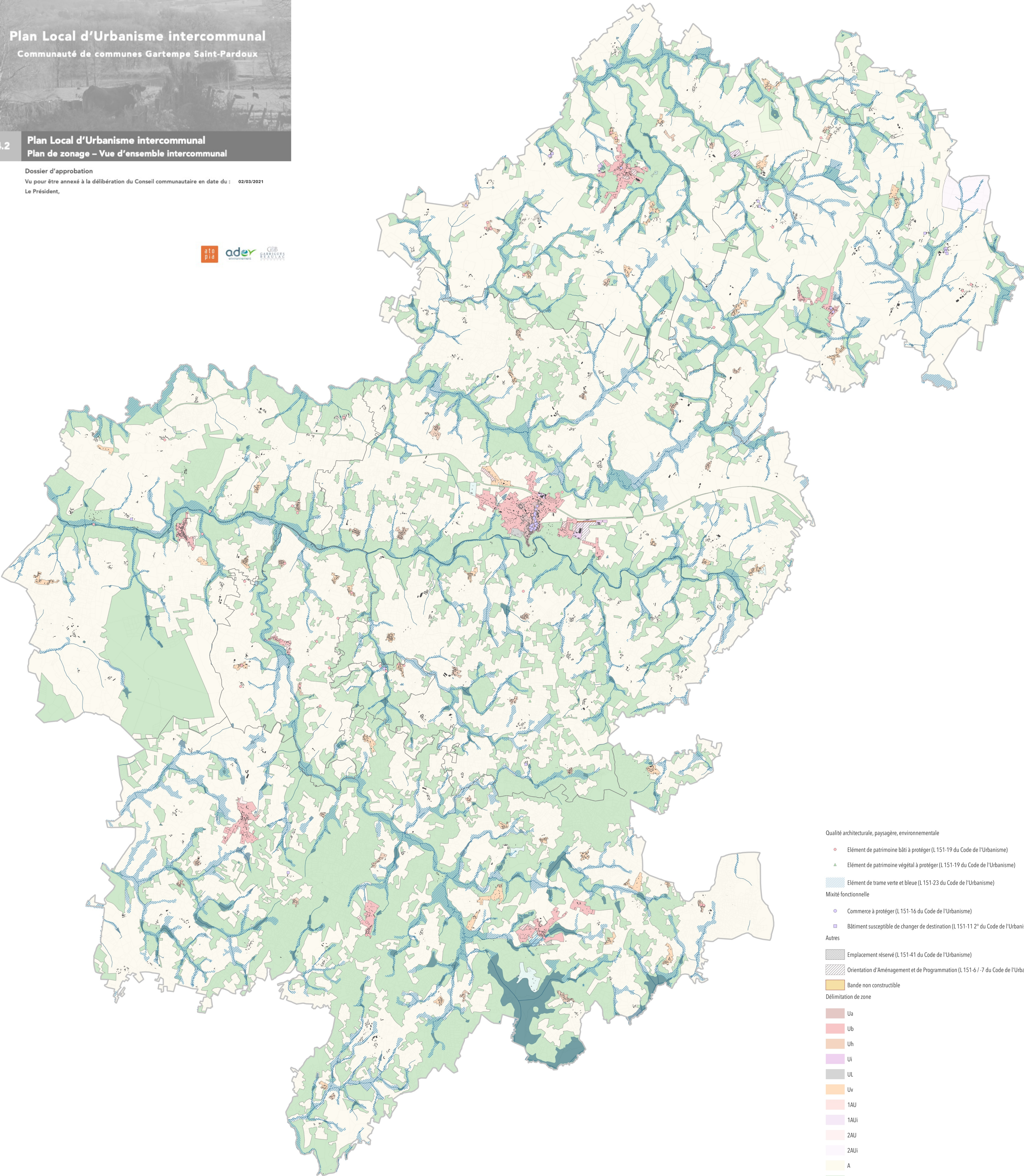


Plan Local d'Urbanisme intercommunal
Communauté de communes Gartempe Saint-Pardoux

4.2

Plan Local d'Urbanisme intercommunal
Plan de zonage – Vue d'ensemble intercommunal

Dossier d'approbation
Vu pour être annexé à la délibération du Conseil communautaire en date du : 02/03/2021
Le Président,



Qualité architecturale, paysagère, environnementale

- Élément de patrimoine bâti à protéger (L 151-19 du Code de l'Urbanisme)
- ▲ Élément de patrimoine végétal à protéger (L 151-19 du Code de l'Urbanisme)
- ▨ Élément de trame verte et bleue (L 151-23 du Code de l'Urbanisme)

Mixité fonctionnelle

- Commerce à protéger (L 151-16 du Code de l'Urbanisme)
- Bâtiment susceptible de changer de destination (L 151-11 2° du Code de l'Urbanisme)

Autres

- ▨ Emplacement réservé (L 151-41 du Code de l'Urbanisme)
- ▨ Orientation d'Aménagement et de Programmation (L 151-6 / -7 du Code de l'Urbanisme)
- Bande non constructible

Délimitation de zone

- Ua
- Ub
- Uh
- Ui
- Ul
- Uv
- 1AU
- 1AUi
- 2AU
- 2AUi
- A
- N
- NL
- Nx
- Ni

■ Surface bâtie

■ Limite parcellaire

■ Limite communale

■ Limite d'intercommunalité